

## Cambriolages, violences... en Bretagne, près de 65 000 plaintes non traitées

A quoi bon porter plainte ? C'est la question que l'on peut se poser à la vue du stock de plaintes en attente de traitement, faute de moyens : plus d'1,5 million pour la police en France. Près de 65 000 dossiers en Bretagne. Avec, pour certains, des classements sans suite, contraints, à la clé.

Des vandales sur une voiture, un capot gondolé, un pare-brise défoncé et un toit gaufré. La policière qui prend la plainte reste impassible. Un peu plus tôt, l'appel au commissariat, alors que les auteurs présumés s'engouffraient dans leur véhicule, avait reçu cette réponse : « Cela ne sert à rien qu'on intervienne, ils seront déjà probablement loin ».

### ENQUÊTEURS SUBMERGÉS

Au commissariat, la fonctionnaire est bien sortie inspecter rapidement la voiture. Les traces de doigt sur le capot et le toit ? La fonctionnaire blasée secoue la tête. « Il n'y aura pas de police scientifique pour ça. Le préjudice n'est pas assez important », souffle-t-elle. Le montant des réparations tombera quelques jours plus tard : plus de 6 000 euros.

Les faits remontent à juin 2016. Malgré la quasi-totalité de l'immatriculation, la marque, le modèle et la couleur du véhicule des auteurs présumés, l'auteur de ces lignes n'a jamais reçu la moindre nouvelle de sa plainte. Ce dossier est venu rejoindre un temps les centaines de

milliers d'autres en souffrance dans les commissariats français. **En juin dernier, la police estimait ce stock à « plus d'1,5 million », soit près de 104 dossiers par enquêteur !**

« Au bas mot, un an de travail par enquêteur uniquement pour traiter ces retards... », calcule un habitué de ces procédures. Mais les différences entre territoires peuvent être très importantes. Tout dépend aussi des services. « Malheureusement, on constate que les sûretés (NDLR : les services d'enquête locaux ou départementaux), qui traitent la délinquance du quotidien, sont beaucoup plus impactées » C'est ce que nous avait indiqué un enquêteur d'un département breton, qui nous citait, en novembre dernier, le chiffre de « 300 à 350 dossiers, et même plus ».

### « PARQUETS ET ENQUÊTEURS SE RENVOIENT LA BALLE »

Ce boulet enkyste l'activité de tous les services d'enquête et plombe un peu plus aussi la lenteur de la Justice. Que faire ? Une dépêche interministérielle (Intérieur et Justice) datant de mai 2021 a bien tenté d'alléger ce fardeau, en invitant les parquets à aller décider du sort de ces procédures directement dans les commissariats. Une pratique déjà observée, dans certains départements depuis 2015, selon nos informations.

Objectif : classer sans suite les cas les plus anciens, les plus simples et les moins graves n'ayant donné



lieu à aucun acte d'enquête. « Ces cas de plaintes non suivies d'enquête peuvent parfois, malheureusement, concerner des faits graves, témoigne un magistrat, qui rapporte le cas d'un dossier de sévices infligés par un soignant à des résidents d'une maison de retraite. « La famille n'avait aucune nouvelle depuis 18 mois. Le dossier était sous une pile de plaintes dans le commissariat. Il n'y avait eu aucune investigation... » Le dossier a été exhumé, et l'enquête a pu enfin être lancée. À temps ? « Moi et tous mes confrères avons des tas de dossiers dont on a aucune nouvelle, parfois pour des affaires graves », assure un avocat breton. À qui la faute ? Le pénaliste hausse les épaules : « Parquets et enquêteurs se renvoient la balle ».

### CLASSEMENTS SANS SUITE PAR DIZAINES

En Bretagne, selon nos informations, tous les parquets (sauf le plus petit d'entre eux, Saint-Malo (35)) pratiquent des « délestages ». Leur fréquence ? Une fois par an ?

« Une fois par mois ou tous les deux mois », répond sans détour le procureur général de la cour d'appel de Rennes, Frédéric Benet-Chambellan. Leur nombre ? « On peut penser qu'il se chiffre à quelques dizaines de procédures à chaque fois », jauge le haut magistrat.

Le ressort de la Cour d'appel de Rennes, deuxième de France en population (pas en criminalité), ne compte « que » près de 65 000 plaintes en souffrance (soit 4,3 % du stock national). Mais pour le procureur général, le compte n'y est pas. « On s'aperçoit que les stocks se reconstituent... », se désole-t-il. Que faire ? Tout classer pour répartir sur des bases saines ? « Impensable ! », tranche le haut magistrat.

Des mesures ont été annoncées : **simplification de la procédure pénale, création de 11 400 postes d'enquêteurs et assistants d'enquête d'ici 2027...** Suffisant ? Ces annonces n'ont provoqué aucun élan d'optimisme chez nos interlocuteurs.

